



## De la liberté d'expression au droit à la censure

*par Éric Ducellier.*

Nous vivons une « drôle d'époque », non pas tant qu'elle provoque rires et sourires, mais plutôt parce qu'elle intrigue, voire inquiète, et conduit à un malaise croissant chez une majorité de français.

Outre, cette crise économique qui n'en finit plus, conjuguée maintenant à une crise sanitaire, l'atteinte à l'identité de notre pays par une immigration massive continue et incontrôlable, notre pays, comme une majorité de sociétés occidentales, est désormais sous la menace des progressistes, des indigénistes et des représentants auto-proclamés de telles ou telles communautés. Leur mission, dynamiter notre histoire, la grande comme la petite. **Tout y passe, la littérature, la peinture, le cinéma !**

Un jour, il s'agit de déboulonner tel personnage historique, une autre de censurer telle œuvre littéraire, un autre d'avertir le public avant le visionnage d'un dessin animé ou d'un film des méfaits des « stéréotypes patriarcaux » colportés par leurs auteurs. Mais qui sont ces nouveaux inquisiteurs ? Des associations réactionnaires de familles traditionalistes, le Vatican, l'État même ? Non, ce révisionnisme assumé, prônant **cette « Cancel Culture », est le fait d'associations, sans la moindre légitimité démocratique, gorgées d'argent publique, dont la seule motivation est de satisfaire leurs égocentriques préoccupations, sociétales, raciales et sexuelles.**

L'histoire a souvent été marquée par le combat des milieux intellectuels et artistiques contre les tentations liberticides de l'État. La Loi du 29 juillet 1881 a consacré le droit à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Bien avant, d'aucuns pouvaient affirmer « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous puissiez le dire ». Mais, aujourd'hui, la censure n'est pas l'œuvre de l'État, elle est le fait des journalistes eux-mêmes, ou de sociétés privées, maîtres de réseaux sociaux, ou d'entreprises culturelles, fières de s'autocensurer, sous la pression d'associations au service de leur seule cause. Finit le débat contradictoire, vive l'expression unique, prolongement de cette pensée qui l'est tout autant ! Plutôt que d'exercer ce « droit de réponse » accordé par la Loi de 1881, on discrédite votre légitimité à vous exprimer, on boycotte, on dénonce, on appelle la communauté à vous réduire au silence. C'est tellement plus facile que de faire la démonstration du bienfondé de votre cause.

**Ne baissons pas les bras dans cette guerre de civilisation, combattons cette contre-culture de la dénonciation qui vous condamne, sans la moindre procédure légale, au nom d'une forme nouvelle de maccarthysme !**